



Compte rendu du Conseil municipal du 21 mai 2008

Présidence de M. G rald H RAULT, Maire, Vice Pr sident du Conseil G n ral de l'Essonne
Secr taire : Monsieur St phane MARSALLON

Pr sents : M. H RAULT, Maire, Vice-Pr sident du Conseil G n ral de l'Essonne,
Mme DUCASS , M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme PERNOT TINEL,
M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS

Adjointe au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, M. VALAT, Mme ALY, M. MEILLAT, Mme THOMAZIE, M. DOSSO,
Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. POTIER, Mme BIGAND-VIVIANI, Mme
PIRES-MARRARO, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS,
Mme MOISSON, M. BIZIEUX
Conseillers Municipaux

Absents ayant donn  procuration :

M. MEILLAT ayant donn  procuration   M. H RAULT jusqu'  son arriv e
Mme GARTENLAUB ayant donn  procuration   M. DUROVRAY

Ouverture de la s ance   20 H 30

Monsieur St phane MARSALLON est d sign  secr taire de s ance

1. Adoption du compte-rendu

ADOpte   L'UNANIMIT 

Le compte-rendu de la s ance du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

M. DUROVRAY fait remarquer qu'il constate qu'  la suite du courrier qu'il a adress    M. le Maire des rectifications ont  t  apport es au compte-rendu de la s ance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2008 quant   sa forme mais estime que les remarques de M. BIZIEUX sur le vote du taux de la taxe d'enl vement des ordures m nag res n'ont  t  reprises que partiellement.

M. le Maire demande   M. DUROVRAY de lui adresser un courrier pr cisant les points abord s par M. BIZIEUX sur ce sujet qui n'auraient pas  t  retranscrits.

Monsieur le Maire propose que l'adoption du compte-rendu amend  de la s ance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2008 soit report  au Conseil Municipal suivant.

REPORTE   L'UNANIMIT 

Le compte-rendu amend  de la s ance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2008.

M. BIZIEUX sollicite que les s ances du Conseil Municipal soient enregistr es et ensuite retranscrites sur le site internet de la commune. M. le Maire rappelle que les conseils municipaux r pondent   la l gislation en vigueur qui ne fait aucunement obligation d'enregistrer les d bats mais accepte de faire une  tude.

2. Désignation de quatre représentants du Conseil Municipal au sein de la commission d'évaluation des charges de la CASVS

PROCÈDE

A la désignation, à bulletin secret, de quatre représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charge.

Se sont portés candidats : Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, M. TARER, M. VEYRAT, M. DUROVRAY.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
• Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
• Nombre de suffrages exprimés	35
• Majorité absolue	18

Ont obtenu :

Mme DUCASSÉ	27 voix
M. FEYDEL	27 voix
M. TARER	27 voix
M. VEYRAT	27 voix
M. DUROVRAY	8 voix

Sont élus à la majorité absolue : Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, M. TARER, M. VEYRAT.

3. Marché relatif à l'entretien de la voirie communale de Montgeron pour l'année 2008 : autorisation donnée au Maire pour signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO pour chaque lot

M. DUROVRAY souhaite connaître les résultats de la procédure à la suite de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue la veille au soir, demande si ce marché représente la totalité de l'enveloppe budgétaire inscrite au budget primitif 2008 et s'il est possible de connaître le montant total du budget de voirie.

M. le Maire précise que tous les chiffres seront communiqués mais que M. LLORENS représentant à la commission d'appel d'offres dispose déjà de tous les montants consacrés à chaque lot et des noms des candidats retenus.

Mme DUCASSÉ indique que l'enveloppe budgétaire consacrée à la voirie au sein du budget primitif 2008 représente un total de 2 400 000 €.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à passer et signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

4. Avenant n° 1 au marché passé avec la Société OPSYS pour l'extension du système de gestion de la médiathèque

M. CORBIN demande pourquoi la commune doit supporter financièrement les frais supplémentaires occasionnés par des glissements de planning liés à des retards dans la livraison du bâtiment par les entreprises de travaux.

Mme DUCASSÉ précise que les sociétés à l'origine du retard ont payé des pénalités dont les montants sont supérieurs aux frais supplémentaires supportés par la commune.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

De passer l'avenant n° 1 au marché OPSYS pour un montant de 7 472 € HT, le marché étant ainsi porté de 48 888 € HT à 56 360 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

5. Commission communale des impôts directs

M. le Maire propose une liste bloquée de 16 candidats pour la désignation de commissaires titulaires et 16 candidats pour la nomination de commissaires suppléants. Aucune autre candidature n'est présentée. M. le Maire propose ensuite de procéder à un vote à main levée, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

PROCÈDE

A l'élection, à main levée des personnes susceptibles d'être nommées commissaires titulaires et suppléants par le directeur des services fiscaux.

Ne prennent pas part au vote Messieurs DUROVRAY, CORBIN, LLORENS, BIZIEUX, Mesdames CARILLON, MUCEL, MOISSON, GARTENLAUB.

Sont élus en tant que personnes susceptibles d'être désignées commissaires titulaires : BANQUY Didier, BAZIN Jacques, BRAT Gérard, CATEURA Martin, DEISS Pierre, DUPEYRAT Dominique, FOUCAMBERT Daniel, FRUGIER Patrick, GRIMOIN Jean Claude, LEGENDRE Claude, LANGUMIER Denise, MIALET Philippe, PERROT Claude, SICOT François, TELLY René, TINEL Jean Louis.

Sont élus en qualité de personnes susceptibles d'être nommées commissaires suppléants : DECAVELE Raphaël, DECHAUX Jean Marie, DUPEYRAT Christian, EYRIGNOUX Pierre, FÉLIX Jacques, FROGER Jean Yves, GUENAIIS Brigitte, GUILLEMENOT Philippe, LEFEBVRE Pierre, Gabriel, LEMOINE Jean, MAGNOUX Alain, NIQUET Gérard, QUENTIN Jean Pierre, RENVOISÉ Jean, VILLATTE Jacques, VUCÉKOVIC Jean Michel.

M. DHOMBRES sort de séance à 21 H 07.

M. le Maire précise que, désormais, les réponses faites aux courriers adressés par le groupe de l'opposition leur seront envoyées par lettre recommandée avec accusé réception.

6. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement est examiné point par point.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 2, article 4, 3^{ème} point : M. DUROVRAY demande qu'il soit rajouté à ce point qu'une note de présentation doit être jointe à la convocation aux commissions municipales. Mme DUCASSÉ précise que les documents sont envoyés dans les délais légaux pour les séances du Conseil Municipal et sont donc consultables par les membres des commissions.

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

M. BIZIEUX demande si les élus doivent payer à chaque fois les photocopies des documents dont ils demandent la communication. Mme DUCASSÉ rappelle que cette question a déjà été évoquée en commission municipale et qu'une délibération du 18 décembre 2001 fixe les tarifs des photocopies délivrées par la commune et s'applique aussi bien aux administrés qu'aux élus.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 2, article 5, alinéa 2 : M. DUROVRAY demande que la composition des commissions extra municipales relève de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL,

M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

La séance du Conseil Municipal est suspendue à 21H42 à la suite d'un accident mortel au domicile de montgeronnais et reprend à 21H47 en l'absence de M. DHOMBRE et M. le Maire. Mme DUCASSÉ prend la présidence du Conseil Municipal.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 2, article 5 in fine qui consiste à rajouter un nouvel article portant création de missions d'information et d'évaluation. Mme DUCASSÉ rappelle qu'en vertu de la loi relative à la démocratie de proximité de 2002, ces missions ne sont obligatoires que dans les communes de plus de 50 000 habitants. En outre, il n'est pas nécessaire de créer de telles missions pour procéder à des évaluations et informations.

Mme DUCASSÉ met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 4, article 14 consistant à supprimer les deux derniers paragraphes de cet article.

Mme DUCASSÉ met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 5, article 20 : il demande que les débats soient enregistrés et mis en ligne sur le site internet. Mme DUCASSÉ propose de réaliser une étude technique. M. DUROVRAY maintient sa demande d'amendement.

Mme DUCASSÉ met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

M. DUROVRAY propose plusieurs amendements au chapitre 6, article 22 :

- M. DUROVRAY demande un amendement à l'alinéa 2, qu'il estime contraire au code général des collectivités territoriales, et souhaite qu'il soit indiqué que chaque liste ou groupe constitué au sein du Conseil Municipal dispose, dans toutes les publications d'informations générales de la commune, d'une tribune de libre expression.
Mme DUCASSÉ met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.
- M. DUROVRAY demande des précisions et un amendement de l'alinéa 4 : il souhaite savoir quels sont les espaces réservés à l'opposition et demande que soit rétablie la parité entre la majorité et l'opposition, soit autant de signes pour la majorité dans son ensemble que pour l'opposition. Mme DUCASSÉ rappelle à M. DUROVRAY que la majorité est composée de plusieurs groupes, chacun d'eux ayant le droit à une tribune de libre expression.
Mme DUCASSÉ met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

M. DHOMBRE et M. le Maire entrent en séance à 22H03. M. le Maire reprend la présidence du conseil.

- M. DUROVRAY demande un autre amendement de l'alinéa 4 qui autoriserait chaque groupe à la publication d'une photo sur la tribune. M. le Maire précise que l'insertion d'une photo se fera dans la limite des signes impartis à chaque groupe.
M. le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de cet amendement.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 6, article 23 qui consiste à retirer la totalité du 2^{ème} paragraphe. M. le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

M. DUROVRAY propose un amendement au chapitre 6, article 24 et demande que les questions orales ne soient pas limitées. M. le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'amendement proposé. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

7. Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Le versement de l'indemnité annuelle de conseil du receveur pour un montant de 3 918,12 € au titre de l'année 2008 et précise que ce montant est versé à Monsieur TURKIELTAUB Jacques, receveur municipal de Montgeron.

M. DHOMBRE sort de séance à 22 H 23.

8. Indemnité de gardiennage de l'église communale : fixation du montant

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De verser au prêtre affectataire de l'église communale une indemnité annuelle de 464,49 € et dit que cette indemnité allouée au prêtre est exonérée de toute cotisation.

M. DHOMBRE rentre en séance à 22 H 24.

9. Acquisition d'une parcelle de terrain issue de la parcelle AT n° 734, propriété de Monsieur et Madame LIVERIS en vue de la mise à l'alignement de l'impasse des Vignes

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'acquérir la parcelle de terrain d'une superficie de 59 m² issue de la division de la parcelle AT n° 374 appartenant à M. et Mme LIVERIS et correspondant à la mise à l'alignement de l'impasse des Vignes, pour un montant de cinq mille cinq cents euros (5 500 €) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles.

10. Rachat du fonds de commerce situé au 101 avenue Jean Jaurès

M. BIZIEUX demande si un projet est déjà envisagé sur le terrain que la commune acquiert au 101 avenue Jean Jaurès. M. le Maire précise qu'à ce jour, aucun projet n'est défini puisque la commune doit encore acquérir une parcelle appartenant au Réseau Ferré Français (RFF).

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'acquérir pour un montant de 60 000 euros, le fonds de commerce qui appartient à Monsieur PALLOT exerçant l'activité de boulangerie au 101 avenue Jean Jaurès.

11. Implantation d'un préau ouvert dans la cour de l'école Jules Ferry élémentaire : autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire

M. BIZIEUX regrette l'absence de plusieurs propositions architecturales de préau car il ne trouve pas cette solution esthétique et de qualité.

M. le Maire répond que le préau choisi répond aux demandes des enseignants, est conforme aux normes de sécurité et qu'il s'agit d'harmoniser les préaux puisqu'il existe des structures identiques dans d'autres écoles communales.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Le projet d'implantation d'un préau ouvert dans la cour de l'école élémentaire Jules Ferry, sise 2^{ter} rue de Rouvres sur la parcelle cadastrée AT n° 325, et autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire et à construire ledit préau.

12. Convention entre la ville et les associations sportives pour le versement des subventions supérieures au seuil de 23 000 euros

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire à signer les conventions avec les associations concernées par l'octroi de subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros.

13. Modification du règlement intérieur de la Maison de l'Amitié

Mme BAZIN précise les modifications apportées au règlement intérieur de la Maison de l'Amitié, à savoir la création d'une commission consultative élargie à l'ensemble des retraités, la limitation de l'accès aux montgeronnais pour les activités et la restauration en raison de l'accroissement du nombre de personnes âgées, et le strict respect des valeurs laïques et républicaines.

Madame CARILLON et M. DUROVRAY demandent quelle est la procédure mise en place pour les sanctions à l'égard des adhérents de la Maison de l'Amitié, et plus particulièrement en matière d'expulsion. Madame CARILLON indique à M. le Maire qu'il ne peut être juge et partie. M. le Maire rappelle qu'en sa qualité de premier magistrat de la commune, il fait respecter le règlement en vigueur et les valeurs républicaines.

M. DUROVRAY demande s'il est possible d'augmenter le tarif applicable aux adhérents non montgeronnais plutôt que de leur retirer l'accès à cet établissement. M. le Maire et Mme BAZIN rappellent que la population du 3^{ème} âge est en constante évolution et qu'il n'est pas acceptable de privilégier des non montgeronnais au détriment des habitants de la commune. Les personnes qui ne résident pas sur la commune seront avisées par courrier que leur adhésion ne sera pas renouvelée en septembre prochain.

ADOpte À LA MAJORITÉ

CONTRE : Messieurs DUROVRAY, CORBIN, LLORENS, BIZIEUX, Mesdames CARILLON, MUCEL, MOISSON, GARTENLAUB

Le nouveau règlement intérieur de la Maison de l'Amitié et décide que celui-ci entrera en vigueur le 1^{er} juin 2008.

14. Mise à la réforme de véhicules

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire à mettre à la réforme les véhicules suivants :

- Renault trafic 10 CV, immatriculé 975 BEK 91 affecté au centre social Saint-Exupéry
- Camionnette benne IVECO 8 CV, immatriculée 700 CNV 91, affecté au service voirie.

15. Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

La modification du tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} juin 2008 afin de prendre en compte les recrutements en cours.

M. DUROVRAY demande à quelle date le conseil municipal délibérera sur la question relative aux rémunérations des ASEM. M. le Maire précise qu'une réunion est prévue prochainement avec le personnel concerné et que le comité technique paritaire doit être convoqué au préalable.

16. Régime indemnitaire - filière sanitaire et sociale – prime de service

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'appliquer la revalorisation de la prime de service attribuée aux directrices de crèche titulaires du diplôme d'État de puéricultrice et d'infirmière qui assurent un service d'astreinte auprès des structures Petite Enfance de la commune en dehors de leurs heures habituelles de travail.

17. Attribution du régime indemnitaire aux personnels stagiaires

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'étendre le versement du régime indemnitaire de la commune aux agents stagiaires et de l'appliquer selon les mêmes modalités que le régime indemnitaire versé aux agents titulaires et décide que ce régime indemnitaire s'appliquera à compter du 1^{er} juin 2008.

18. Création d'emplois saisonniers pour l'été 2008

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

La création de seize emplois saisonniers relevant des filières animation et technique pour les mois d'été 2008.

19. Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges

M. le Maire propose d'élire, à main levée, un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges. Le vote à main levée est accepté à l'unanimité. M. le Maire soumet la candidature de Madame BRISTOT. Aucune autre candidature n'est proposée.

PROCÈDE

A l'élection, à main levée d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges.

Ne prennent pas part au vote Messieurs DUROVRAY, CORBIN, LLORENS, BIZIEUX, Mesdames CARILLON, MUCEL, MOISSON, GARTENLAUB.

Est élue à la majorité absolue : Madame Aude BRISTOT.

20. Participation de la commune au dispositif départemental « Packs Sacs Ados » pour l'année 2008

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De reconduire la participation de la ville à l'opération « Packs Sacs Ados » et autorise M. le Maire à signer avec le Conseil Général de l'Essonne la charte de qualité de l'opération.

21. Fixation des tarifs des stages d'été de l'école municipale d'arts plastiques Claude Monet

M. DUROVRAY propose de mettre en place des tarifs plus dégressifs pour permettre à un public plus large de bénéficier de ces stages d'été. M. FEYDEL rappelle que les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et indique que les tarifs seront réexaminés en 2009.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'approuver la mise en place de stages d'été au sein de l'école municipale d'arts plastiques ; de fixer les tarifs du stage de peinture sur soie, de modelage et céramique, de dessin et de peinture ; d'appliquer une réduction liée au quotient familial sur le montant total de la facture d'une famille ; décide que le tarif appliqué

aux usagers non-montgeronnais correspond au tarif maximum majoré de 90 % et précise que les différents tarifs seront appliqués à tous les usagers sans distinction d'âge.

22. Acceptation d'un don de la Société d'Histoire Locale de Montgeron

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire à accepter un don de deux affiches de Leonetto CAPPIELLO remis par la Société d'Histoire Locale et dit que ce don sera remis au Musée Municipal Josèphe Jacquot.

23. Acceptation d'un don de Madame Anne Marie LEROY-ACARIE

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire à accepter un don d'un tableau de recette de cuisine intitulé « Les œufs au jus de gigot » remis par Mme Anne-Marie LEROY-ACARIE et dit que ce don sera remis au Musée Municipal Josèphe Jacquot.

24. Composition de la délégation officielle pour Povia de Varzim

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De confier à M. le Maire, Mesdames RULLO, PIRES-MARRARO et ALY, de représenter la ville de Montgeron du 27 au 30 juin 2008 à Povia de Varzim à l'occasion de la fête traditionnelle de la Saint-Pierre et de procéder au règlement des frais de mission relatifs au déplacement des élus durant ce séjour.

25. Composition de la délégation officielle pour Eschborn

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De confier à Madame RULLO, Messieurs MARSALLON, POTIER et DOSSO, de représenter la ville de Montgeron du 23 au 25 mai 2008 à Eschborn à l'occasion de la fête traditionnelle « Eschenfest » et de procéder au règlement des frais de mission relatifs au déplacement des élus durant ce séjour.

26. Prévention routière « connaissance et maîtrise du vélo » - Autorisation de signature de conventions

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire à signer d'une part, la convention avec l'Inspection de l'Éducation Nationale définissant les modalités du partenariat et notamment les orientations pédagogiques, et d'autre part, la convention tripartite avec le Département de l'Essonne et Prévention MAIF relative à la mise à disposition de la piste située dans le collège Pompidou, afin de permettre à la police municipale de dispenser des séances de sensibilisation des élèves des écoles primaires de la commune à la prévention routière.

La Séance est levée à 23H41

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne